

CHALLENGE DU SOIR 2025-2026

Règlement

I) PHASE DE QUALIFICATION PAR DISTRICT

1- Organisation

- Le nombre de séances et de matchs sera fonction du nombre d'équipes inscrites
- Les séances seront adaptées (poule, patton américain ou suisse)

2- Inscriptions et droit de table

- Sur le site de la FFB
- Chaque équipe peut inscrire jusqu'à 8 joueurs
- Droits de table : 20€ par séance (4 séances = 80€, 5 séances = 100€)
- Ces droits de table seront réglés lors de la première séance
- Un pot convivial sera proposé lors de la dernière séance.

3- Mise en place des séances

La mise en place sera définie en fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de séances retenues

4- Marque

- La marque retenue est la marque **IMP avec handicap**
- Les arbitres veilleront à appliquer la même formule de calcul du handicap pour chaque séance
- Le handicap sera calculé de la façon suivante :
 - Calcul du total IC des 4 joueurs de chaque équipe présents à la table
 - Calcul de la différence IC entre les 2 équipes
 - Calcul du handicap selon la formule suivante :

$$\text{Nb de donnes X } \frac{\text{Différence du total d'IC}}{150} \quad \text{exemple } 12 \times \frac{120}{150} = 9.6 \text{ IMP}$$

- Toutefois, afin d'éviter des écarts trop importants, le handicap ne pourra dépasser les plafonds suivants selon le nombre de donnes :
 - 10 points IMP pour 12 donnes, 8 points IMP pour 10 donnes, 6 points IMP pour 8 donnes

II) FINALE COMITE

Le nombre d'équipes qualifiées par District sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées et se jouera en une seule finale de 40 équipes maximum.

- Lieu : Aix en Provence
- WE des 27 et 28 juin

Marque :

IMP avec handicap (calcul identique à celui qui aura été retenu pour les qualifications)